

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal



## **Pièce n°1 : Rapport de présentation**

### **Pièce 5.B.3 – Notice des déchets**





# 1. Organisation des services de gestion des déchets

Depuis le 1er janvier 2014, la Communauté de Communes du Cordais et du Causse, assure en régie les services de collecte et de transport des ordures ménagères sur l'ensemble du territoire.

La collecte du verre est assurée par Trifyl qui mutualise pour une partie du territoire. Trifyl assure la collecte et le transfert de verre vers la Verrerie d'Albi et OI Manufacturing pour le recyclage.

La communauté adhère au syndicat mixte départemental Tarn Trifyl qui a la charge du traitement et de la valorisation des déchets ménagers. Ce syndicat couvre le département du Tarn et 14 intercommunalités chargées de la collecte des déchets sur le Tarn, une partie de la Haute-Garonne et de l'Hérault soit 358 communes sur 6200 km.

Dès 2014, Trifyl a engagé une réflexion concertée sur l'avenir de la gestion des déchets et repensé son modèle en profondeur. Ce travail a permis d'anticiper les effets de la nouvelle réglementation en développant un projet cohérent sur le territoire. Un projet global, nommé TRIFYL HORIZON 2030 (TH2030), concernant l'ensemble de la chaîne du déchet a ensuite été mis en place afin de pouvoir répondre aux enjeux de réduction des déchets fixés par la Loi de Transition Énergétique pour la croissance verte, promulguée en 2015.

**100% DES EMBALLAGES\* ET DES PAPIERS SE TRIENT !**

**DANS LE BAC OU LE CONTENEUR JAUNE :**

- LES FLACONS, BOUTEILLES ET BIDONS EN PLASTIQUE**
- LES CARTONS ET LES BRIQUES ALIMENTAIRES**
- LES PAPIERS**
- LES EMBALLAGES MÉTALLIQUES**

**+ LES NOUVEAUX...**

- TOUTES LES BOÎTES ET BARQUETTES**
- TOUS LES POTS ET TUBES**
- TOUS LES SACS, SACHETS ET FILMS**
- TOUS LES PETITS EMBALLAGES MÉTALLIQUES**

**À trier en vrac et bien vidés !**

**AVEC LEUR BOUCHON, COUVERCLE OU OPERCULE !**

**Une question sur le tri ?**  
[triercestdonner.fr](http://triercestdonner.fr)

\*Un emballage est un objet qui sert à protéger les produits (alimentaires ou autres).

## 2. Organisation de la collecte

### A. Le porte à porte et les points de regroupement

La collecte des Ordures Ménagères résiduelles et la collecte des Recyclables Secs hors verre s'effectuent, pour l'ensemble des usagers, en porte à porte avec bacs individuels ou en points de regroupement. Elle s'exécute sur toutes les voies ouvertes à la circulation, accessibles aux véhicules de collecte en marche normale, suivant les règles du Code de la Route.

Le territoire dispose de **659 bacs** pour la collecte des OM résiduelles et de **528 bacs** pour la collecte sélective.

**243 points de regroupement** répartis sur le territoire viennent compléter le dispositif d'enlèvement en porte à porte. La 4C propose également, une fois par an, une collecte gratuite d'épaves.



Afin de combattre les nuisances environnementales et esthétiques provoquées par les épaves (**de type carcasses de voiture, tracteurs, motos, engins agricoles, ferrailles de gros volumes : chaudière, cuve...**), la Communauté de Communes du Cordais et du Causse organise chaque année une **collecte gratuite**.

**Avant le 30 septembre 2023**, si vous possédez des épaves à évacuer, il vous suffit de nous signaler :

- Vos coordonnées
- Le type d'épave à collecter (*poids, longueur*)

Merci de vous assurer que les épaves sont accessibles depuis la route et qu'aucune ligne aérienne ne gênera le camion grue lors de l'enlèvement.

**Inscription auprès du Service Technique** au 05 63 56 30 46 ou par mail [dvt.durable.4c@orange.fr](mailto:dvt.durable.4c@orange.fr)

## B. L'apport volontaire

Le verre est collecté en Point d'apport volontaire dans des conteneurs aériens sur le reste du territoire.



Dans ses préconisations pour la densification du parc des PAV (Point Apport Volontaire), CITEO recommande 1 PAV pour 250 habitants en milieu rural avec au moins 1 PAV par commune. Le territoire de la 4C dispose d'un maillage de **56 conteneurs**, dont 1 PAV pour 90 habitants. La typologie rurale dispersée peut expliquer la nécessité d'une densité supérieure aux préconisations.

Le fort maillage du parc de PAV du verre explique les excellentes performances de ce flux (+133% par rapport à la moyenne nationale). On peut également évoquer l'implication des habitants et des restaurateurs aux gestes de tri ainsi que l'impact de l'activité touristique du territoire.

**3 déchèteries sont présentes sur le territoire de la 4C, elles sont gérées par le syndicat mixte TRIFYL.**

**Déchèterie**  
**LES CABANNES**

Le Féral  
81170 - LES CABANNES  
Tél : 05 63 56 19 01  
Fax : 05 63 56 19 01

**Horaires d'ouverture :**  
Mardi, Mercredi, Vendredi et Samedi  
de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h  
Ferme le dimanche et jours fériés

Horaires d'été (du 01/07 au 31/08) :  
Mardi Mercredi Vendredi et Samedi de 7 h  
à 14 h

Publics acceptés : Tous publics



**Produits acceptés :**

Batterie	Bois	Carton
Déchets spéciaux	Déchets verts	Électroménager
Gravats inertes	Huile de friture	Huile de vidange
Lampes	Métaux	Mobilier
Petits appareils électriques	Textile	Tout venant
Verre		

**Déchèterie**  
**MILHARS**

910 route de Lexos  
81170 - MILHARS

**Horaires d'ouverture :**  
Lundi : de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h  
Ferme le dimanche et jours fériés  
Ouvertures périodiques :  
D'octobre à mai - Vendredi : de 13 h à 17 h  
De juin à septembre - Samedi : de 8h30 à 12h30



Publics acceptés : Tous publics

**Produits acceptés :**

Batterie	Écrans	Électroménager
Métaux	Petits appareils électriques	Textile
Tout venant	Verre	

**Déchèterie**  
**PENNE**

D9  
81140 - PENNE

**Horaires d'ouverture :**  
Premiers vendredis du mois : 14h - 17h,  
Et le samedi suivant : 9h - 12h  
(Si le vendredi et le samedi ne tombent pas  
le même mois, l'ouverture est reportée aux  
vendredi et samedi suivants)  
Ferme le dimanche et jours fériés

Publics acceptés : Particuliers

**Produits acceptés :**

Électroménager	Métaux	Tout venant
----------------	--------	-------------

**Plusieurs bornes de collecte de textiles sont à disposition sur le territoire.**

**BORNES « LE RELAIS »**

**DORÉNAVANT, RÉCUPÉRATION DE TOUS LES TEXTILES**



Tous les textiles, peu importe leur niveau de vétusté (même troués ou déchirés), sont dorénavant acceptés dans les conteneurs.

Aucune distinction ni séparation n'est requise.

Le terme « Textile » comprend tous les vêtements et chaussures usagés (même inutilisables), linges de maison (draps, serviettes, torchons, tissus, etc.), maroquinerie (ceintures, sacs à main, etc.) et peluches issus des ménages.



**BORNE TEXTILES**

- Articles secs et lavés
- Même usés, troués
- Articles souillés (peinture, graisse...)



Textiles



Linges



Chaussures



Maroquinerie

En sac

- > Deux à l'espace propreté de Cordes ;
- > Une face à la DDE de Cordes ;
- > Une à la friperie Familles Rurales de Les Cabannes ;
- > Deux à la déchèterie de Les Cabannes ;
- > Une à l'espace propreté de Vaour ;
- > Une au Lieu-dit « Peyralade » à Roussayrolles ;
- > Une au cimetière de Saint-Martin-Laguèpie ;
- > Une à l'espace propreté de Penne ;
- > Une à la déchèterie de Milhars.

### 3. Fréquence de la collecte

Les fréquences de collecte sont adaptées aux différents secteurs ainsi qu'aux effets de la saisonnalité touristique du territoire.

Type habitat	Fréquence OMR	Fréquence RSOM hors verre
Secteur urbain (Cordes-sur-Ciel, les Cabannes)	C2 hiver, C3 été (2 mois)	C1 année
Secteur rural	C1 hiver, C 1.5 été (3 mois)	C 0,5 hiver, C1 été (6 mois)

#### Jours de collecte des déchets en 2023

SECTEUR URBAIN CORDES SUR CIEL / LES CABANNES		
	Janvier à juin Septembre à Décembre	Juillet à août
ORDURES MENAGERES	Lundi et jeudi	
TRI SELECTIF	Vendredi	
<b>JOURS FERIES</b>	Lundi 10 avril → collecte OM reportée au mardi 11 avril Lundi 1er mai → collecte OM reportée au mardi 2 mai Lundi 8 mai → collecte OM reportée au mardi 9 mai Jeudi 18 mai → collecte OM <b>avancée</b> au mercredi 17 mai Lundi 29 mai → collecte OM reportée au mardi 30 mai Vendredi 14 juillet → collecte OM <b>avancée</b> au mercredi 12 juillet Lundi 25 décembre → collecte OM reportée au mardi 26 décembre	

SECTEUR RURAL SALLES SUR CEROU		
	Janvier à mars Octobre à décembre	Avril à septembre
ORDURES MENAGERES	Mercredi	
TRI SELECTIF	Mardi semaine paire	
<b>JOURS FERIES</b>	Mercredi 1er novembre → collecte OM <b>avancée</b> au mardi 31 octobre	

SECTEUR RURAL LABARTHE BLEYS/ MARNAVES / MILHARS		
	Janvier à décembre	
ORDURES MENAGERES	Jeudi	
TRI SELECTIF	Vendredi semaine impaire	
<b>JOURS FERIES</b>	Jeudi 18 mai → collecte OM <b>avancée</b> au mercredi 17 mai Vendredi 14 juillet → collecte OM <b>avancée</b> au mercredi 12 juillet	

SECTEUR RURAL NOAILLES / LAPARROUQUAIL		
	Janvier à décembre	
ORDURES MENAGERES	Lundi	
TRI SELECTIF	Mardi	
<b>JOURS FERIES</b>	Lundi 10 avril → collecte OM reportée au mardi 11 avril Lundi 1er mai → collecte OM reportée au mardi 2 mai Lundi 8 mai → collecte OM reportée au mardi 9 mai Lundi 29 mai → collecte OM reportée au mardi 30 mai Mardi 15 août → collecte TS reportée au mercredi 16 août Lundi 25 décembre → collecte OM reportée au mardi 26 décembre	

SECTEUR RURAL ST MARCEL CAMPES		
	Janvier à décembre	
ORDURES MENAGERES	Lundi	
TRI SELECTIF	Vendredi semaine paire	
<b>JOURS FERIES</b>	Lundi 10 avril → collecte OM reportée au mardi 11 avril Lundi 1er mai → collecte OM reportée au mardi 2 mai Lundi 8 mai → collecte OM reportée au mardi 9 mai Lundi 29 mai → collecte OM reportée au mardi 30 mai Vendredi 14 juillet → collecte OM <b>avancée</b> au mercredi 12 juillet Lundi 25 décembre → collecte OM reportée au mardi 26 décembre	

SECTEUR RURAL ZONE OUEST (Roussayrolles, St Michel de Vax, Vaour, Penne, Loubers, Amarens, Frausseilles, Donnazac, Vindrac-Alayrac)		
	Janvier à Mars Octobre à décembre	Avril à Septembre
ORDURES MENAGERES	Jeudi	
TRI SELECTIF	Lundi	Vendredi
<b>JOURS FERIES</b>	Jeudi 18 mai → collecte OM <b>avancée</b> au mercredi 17 mai Vendredi 14 juillet → collecte TS <b>avancée</b> au mercredi 12 juillet Lundi 25 décembre → collecte TS reportée au mercredi 27 décembre	

## 4. Moyens de la collecte

Le tableau ci-dessous représente l'activité en termes de gestion des Ordures Ménagères sur le territoire de la 4C en 2022.

Figure 6. Synoptique des flux et tonnages du territoire de la 4C\*

	OMr	RSOM hors verre	Verre	Déchèteries
<b>Précollecte</b>	 bacs ( 6 5 9 )	 bacs (528)	 56 colonnes	 3 déchèteries
<b>Collecte</b>	<b>PAP et points de regroupement</b> C 1/C2	<b>PAP et points de regroupement</b> C 0.5/C1	<b>PAV</b>	<b>PAV</b>
<b>Indicateurs de collecte</b>	1 048 t/an	322 t/an	260 t/an	1 358 t/an
	223 kg/hab	69 kg/hab	55 kg/hab	
<b>Traitement</b>	<b>Enfouissement (Bioréacteur -Trifyl)</b> Labessière-Candeil	<b>Centre de tri (Trifyl)</b> Labruguière (taux de refus 18,58%)	<b>Verrerie Ouvrière</b> Albi	<b>Plusieurs filières</b> Plusieurs sites (marché Trifyl)

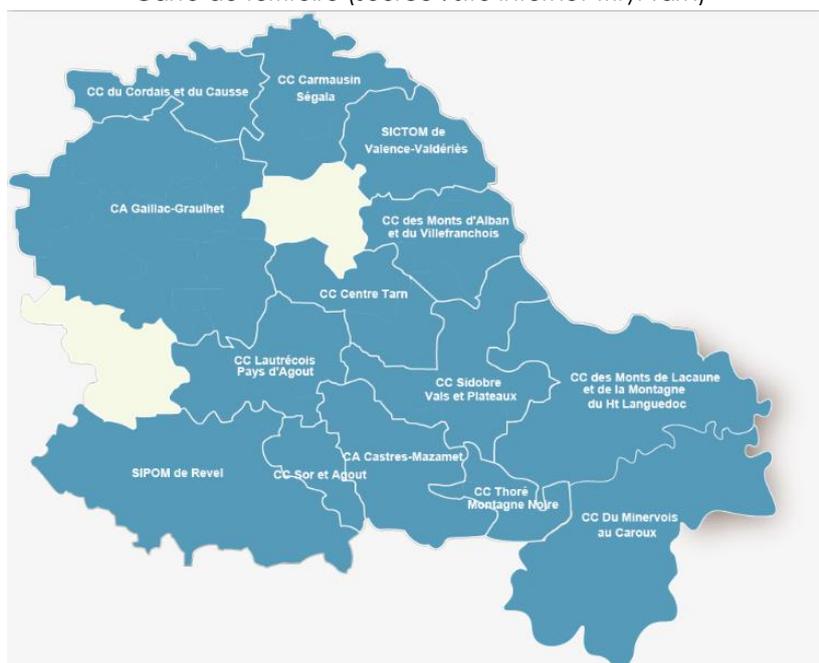
En termes de moyens humains, 3,5 ETP (Equivalent Temps Plein) sont dédiés à la collecte des Ordures Ménagères résiduelles et RSOM (Recyclage Sec des Ordures Ménagères) hors verre.

Les moyens matériels de la régie pour la collecte, se composent de 2 bennes à ordures ménagères pour la réalisation des tournées des OM résiduelles et des recyclables secs (hors verre).

## 5. Le traitement des déchets

La mission est confiée au syndicat mixte départemental Tarn Trifyl, qui a la charge du traitement et de la valorisation des déchets ménagers.

Carte du territoire (source : site internet Trifyl Tarn)



Des équipements industriels répartis sur une quarantaine de sites dispersés sur l'ensemble du territoire couvert par le syndicat, lui permettent d'assurer cette mission.



#### **1 centre de tri**

pour assurer le tri et le conditionnement de tous les emballages et papiers



#### **1 plateforme de compostage**

pour transformer les déchets verts de déchèteries en compost ou en broyat.



#### **1 plateforme bois-énergie**

pour transformer les déchets bois en broyat ou en plaquettes.



#### **6 réseaux de chaleur**

Trifyl permet à des communes de s'équiper de réseaux de chaleur au bois pour chauffer des bâtiments publics.



#### **1 bioréacteur**

pour accueillir une partie des déchets de la poubelle noire et les valoriser en énergie.



#### **3 moteurs de co-génération**

pour produire de l'électricité et de la chaleur à partir du biogaz issu des déchets résiduels.



#### **1 station hydrogène**

pour produire de l'hydrogène à partir du biogaz issu des déchets résiduels.



#### **1 bâtiment bioclimatique**

pour les services administratifs.



#### **37 déchèteries**

pour permettre aux usagers et aux professionnels d'apporter leurs produits encombrants et spéciaux.



#### **13 quais de transfert**

pour regrouper les déchets ménagers et en optimiser le transport.



#### **1 usine de tri / valorisation des déchets**

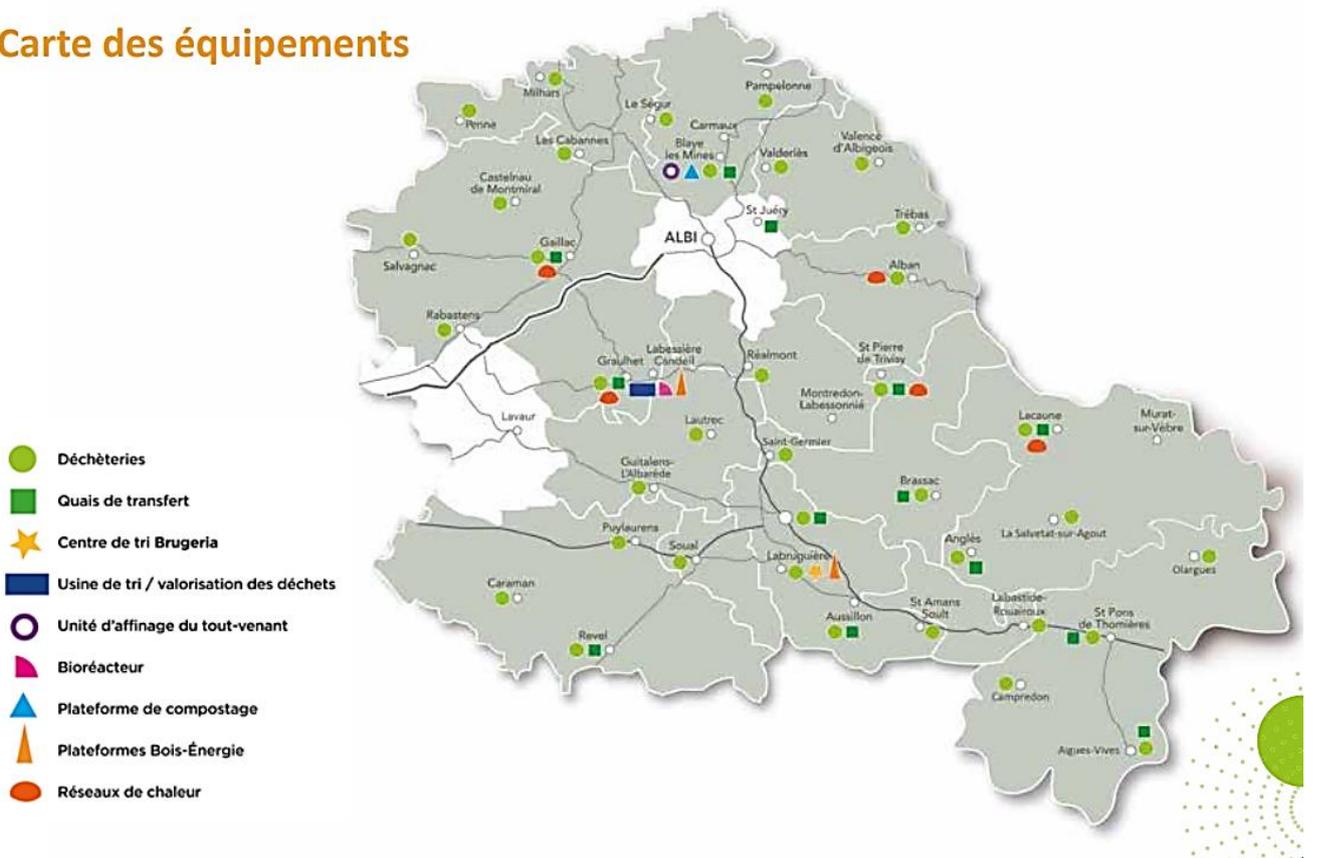
pour produire du biogaz et du compost avec les déchets de la poubelle noire et les déchets de cuisine



#### **1 unité d'affinage du tout-venant**

pour préparer le tout-venant avant sa transformation en combustible de récupération

# Carte des équipements



(Source : Rapport d'activité 2022 Trifyl Tarn)

## A. Le tri

Afin de diriger les différents emballages vers la bonne filière de recyclage, il faut préalablement les séparer par matière, les trier, les conditionner.

Les centres de tri, remplissent cette fonction, ils accueillent les emballages et papiers de tout le territoire. Il existe deux centres de tri dans le Tarn, à Blaye-les-Mines et Labruguière.

Le processus de tri répartis en 9 étapes s'appuie sur des moyens mécaniques et humains, il permet un traitement des Recyclables Secs avant revalorisation.

Ci-dessous un schéma représentant les process au sein du centre de tri de Labruguière (81). Ce centre traite 30 000 tonnes d'emballages et de papiers chaque année.

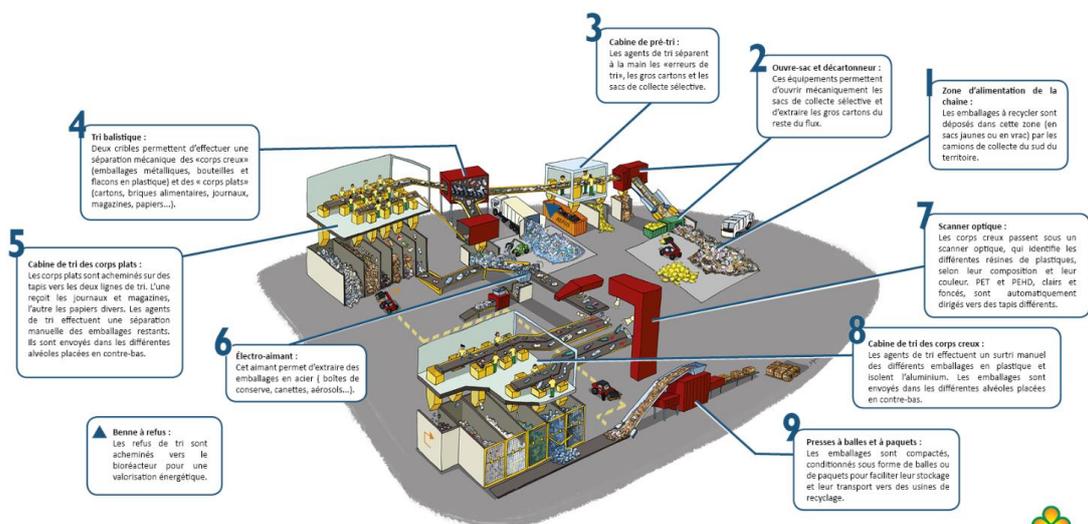


Schéma de fonctionnement du centre de tri Trifyl de Labruguière

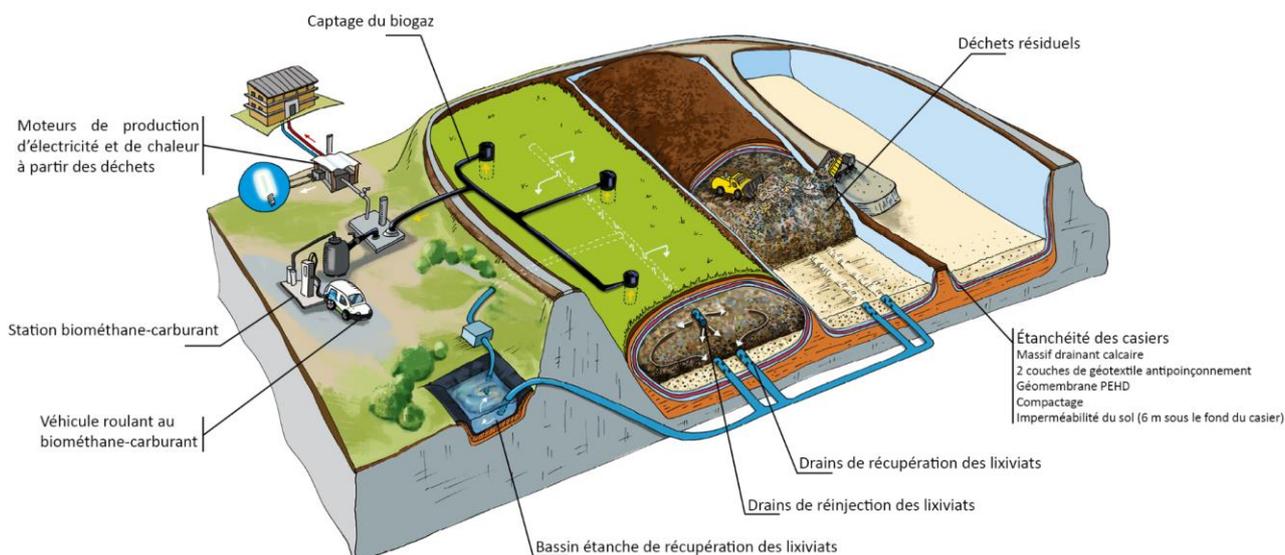
Schéma de fonctionnement d'un centre de tri - Illustration Trifyl / S. Anfray

## B. La valorisation

Au-delà des filières de tri classiques permettant la valorisation des emballages et papiers, Trifyl a fait le choix de se tourner vers des technologies innovantes permettant de valoriser les déchets dits « non recyclables » ou déchets résiduels.

Afin de les valoriser, le syndicat utilise depuis 2007 la technologie bioréacteur qui consiste en une dégradation accélérée des déchets dans des cellules étanches. Les effluents liquides (lixiviats) et gazeux (biogaz) sont récupérés pour être valorisés : les eaux de percolation vont être réinjectées pour accélérer la méthanisation et le biogaz va être aspiré pour produire de l'énergie.

Pour valoriser le biogaz issu des déchets du bioréacteur, TRIFYL a choisi de développer trois filières : électricité et chaleur, le biométhane-carburant et l'hydrogène.



**180 000 tonnes**

**de déchets résiduels valorisés chaque année dans le bioréacteur, soit la production d'électricité pour 10 000 foyers (hors chauffage et eau chaude sanitaire) et l'équivalent de 55 000 litres de gasoil pour faire rouler des véhicules.**

## 6. Perspectives 2024

La loi du 10 février 2020 relative à la **lutte contre le gaspillage alimentaire pour une économie circulaire** (AGEC) prévoit une généralisation du tri à la source au 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour tous les producteurs de déchets en France.

A ce titre et afin de répondre aux objectifs de cette loi la Communauté de Communes du Cordais et du Causse a engagé une campagne d'accompagnement auprès la population en proposant des ateliers de sensibilisation et la fourniture des contenants adaptés aux différents habitats.



### Les déchets de cuisine ou « biodéchets » sortent de la poubelle au 1er janvier 2024 !

Pour vous accompagner à réaliser cet écodgeste, la Communauté de Communes distribue gratuitement des contenants adaptés, en fonction de la typologie de votre habitat (avec ou sans jardin).

Cette première campagne 2023 est destinée uniquement aux habitations principales (hors maison secondaire, gîte, maison inoccupée, ...).

Ci-dessous, la liste des permanences de distribution des composteurs, bio seaux et sacs orange précisant la date (de 10h à 15h) et le lieu de récupération pour chacune des 25 communes de la 4C.

COMMUNE	DATE, de 10h à 15h	LIEU
AMARENS	jeudi 23 novembre 2023	Place de la mairie de LOUBERS
BOURNAZEL	mardi 24 octobre 2023	Mairie de bournazel
CABANNES les	mardi 5 décembre 2023	Parking du théâtre du Colombié Les Cabannes, 8 rue des Tanneries
CORDES SUR CIEL	jeudi 7 décembre 2023	Parking du stade municipal de Cordes sur Ciel, pont St Pierre
DONNAZAC	jeudi 9 novembre 2023	Place de la mairie de FRAUSSELLES
FRAUSSELLES	jeudi 9 novembre 2023	Place de la mairie de Frausnelles
LABARTHE BLEYS	lundi 27 novembre 2023	Gare de VINDRAC ALAYRAC
LACAPELLE SEGALAR	lundi 13 novembre 2023	Place de l'église de LAPARROUQUIAL
LAPARROUQUIAL	lundi 13 novembre 2023	Place de l'église de Laparroquial
LIVERS CAZELLES	jeudi 30 novembre 2023	Place de la mairie de Livers Cazelles
LOUBERS	jeudi 23 novembre 2023	Place de la mairie de Loubers
MARNAVES	lundi 20 novembre 2023	Déchetterie de MILHARS
MILHARS	lundi 20 novembre 2023	Déchetterie de Milhars
MOULZIÈYS PANENS	vendredi 3 novembre 2023	Place Del Castel (mairie)
NOAILLES	lundi 16 octobre 2023	Place de la mairie de Noailles
PENNE	vendredi 10 novembre 2023	Salle des fêtes de Penne
RIOLS le	lundi 20 novembre 2023	Déchetterie de MILHARS
ROUSSAYROLLES	vendredi 20 octobre 2023	Place de la mairie de Roussayrolles
SAINT MARCEL CAMPES	jeudi 2 novembre 2023	Place de la mairie de St Marcel Campes, à Point à pître
SAINT MARTIN LAGUEPIE	jeudi 16 novembre 2023	Place du Colombier à ST Martin Laguépie
SAINT MICHEL DE VAX	jeudi 19 octobre 2023	Place de la mairie de Vaour
SALLES	mardi 28 novembre 2023	Parking de l'école de Salles
SOUËL	mardi 21 novembre 2023	Place de la mairie de Souël
VAOUR	jeudi 19 octobre 2023	Place de la mairie de Vaour
VINDRAC ALAYRAC	lundi 27 novembre 2023	Gare de Vintrac Alayrac

Les composteurs sont démontés et rentrent dans tout type de véhicule.

Une sensibilisation au tri à la source des biodéchets vous sera proposée sur place.

Merci de vous munir d'une pièce d'identité pour le retrait des contenants

En cas d'indisponibilité de votre part, merci de vous inscrire sur [dvtdurable4c@orange.fr](mailto:dvtdurable4c@orange.fr) en précisant vos nom et adresse, nous vous tiendrons informés du mode de retrait en dehors des dates de permanence de votre commune.

## EN BREF DÉVELOPPEMENT DURABLE : DÉCHETS MÉNAGERS

### EN 2024, LES BIODÉCHETS SORTENT DE LA POUBELLE !

A partir du 1er janvier 2024, tous les ménages devront trier leurs déchets biodégradables (déchets alimentaires de cuisine et déchets verts de jardin) en les séparant des ordures ménagères.

Ce dispositif est défini par la loi AGEC du 10 février 2020 contre le gaspillage et pour l'économie circulaire.

L'objectif est de valoriser cette matière vivante sous forme de compost ou de combustible (méthanisation), et de cesser de l'enfouir ou l'incinérer, afin de réduire la production de gaz à effet de serre.

Les biodéchets représentent plus de 30 % du contenu de la poubelle des Français ; ils sont essentiellement composés d'eau. Actuellement enterrés dans un bioréacteur, ils provoquent la formation d'un lixiviat absorbant tous les polluants toxiques d'une poubelle classique d'ordures ménagères. Il est donc nécessaire de les séparer et de les valoriser.

À l'échelle domestique, les biodéchets peuvent être décomposés naturellement par des micro-organismes vivants et transformés en terreau ou en engrais utilisable pour le jardinage, grâce à un composteur.

### QU'EST-CE QU'UN BIODÉCHET ?



### LES BIODÉCHETS COMPRENNENT :

- les déchets alimentaires ou déchets de cuisine et de table : épluchures, légumes/fruits abîmés, restes de repas (croûte de fromage, restes de fond d'assiette, pain rassis, coquilles d'œufs, marc de café et filtre, sachet de thé, aliments abîmés ou périmés, produits laitiers, restes de viande, poissons, ...)
- les déchets verts : feuilles mortes, fleurs fanées, branches, résidus d'élagage, arbres morts, taille de haie, mauvaises herbes ou pelouse.

### COMMENT TRIER SES BIODÉCHETS ?

Tous les ménages du territoire de la 4C seront équipés en fin d'année d'un bio-seau de 10 litres, dans lequel seront entreposés les déchets alimentaires.

#### CAS N°1 :

#### VOUS AVEZ UN JARDIN !

Un composteur sera distribué gratuitement, permettant la transformation des biodéchets en engrais.



Biodéchets



Bio-seau



Composteur et/ou animaux

#### CAS N°2 :

#### VOUS N'AVEZ PAS DE JARDIN !

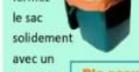
Des sacs oranges seront distribués gratuitement par la collectivité, permettant le stockage de tous vos biodéchets.



Biodéchets



Bio-seau



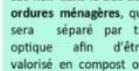
Bio-seau



Bio-seau



Bio-seau



Bio-seau

POUR ALLER PLUS LOIN...

⇒ Service collecte des déchets - 4C / 05 63 56 30 46

UN DOUTE ? UNE QUESTION ?

⇒ [www.trifyl.fr/composter-et-jardiner-au-naturel](http://www.trifyl.fr/composter-et-jardiner-au-naturel)